

RGPD et assurances de group

NN a toujours traité les données de vos collaborateurs avec le plus grand soin. Le Règlement général sur la protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, offre aux collaborateurs davantage de contrôle sur l'utilisation de leurs données. En voici les conséquences :

1. En tant que collaborateur, vous pouvez désormais vous adresser à votre Délégué à la protection des données (DPD)

Le DPD conseille et informe NN à propos du RGPD, et vérifie notre conformité à la directive. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions relatives au respect de votre vie privée. Vous pouvez le contacter de préférence par e-mail (dpo@nn.be) ou éventuellement par courrier (NN Insurance Belgium, à l'attention du DPD, avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles).

2. Les fondements juridiques et les finalités du traitement des données personnelles des collaborateurs ne changent pas

- a. NN exécute le contrat ou les mesures précontractuelles, par exemple la souscription, la gestion et l'exécution du contrat, éventuellement au profit d'un tiers.
- b. NN respecte les obligations légales, entre autres en ce qui concerne les assurances et le blanchiment d'argent.
- c. NN conserve ses intérêts légitimes, notamment proposer et gérer des services d'assurances généraux, prévenir les irrégularités, procéder à du marketing direct pour divers produits d'assurances et traiter des données à des fins statistiques.
- d. NN continue à traiter vos données de santé uniquement avec votre consentement.

Sur base de ces fondements juridiques et des finalités de traitement, NN peut communiquer vos données personnelles à des destinataires liés à votre/vos contrat(s). Le DPD dispose d'une liste de ces personnes.

3. Le délai de conservation est limité

NN conserve vos données personnelles pour une période qui n'excède pas la durée légalement nécessaire.

4. Vous avez des droits

Vous pouvez à tout moment consulter, modifier, transférer ou supprimer vos données, sans frais. Vous êtes également libre de vous opposer à leur traitement ou de le restreindre. Adressez votre demande en ce sens au DPD. Vous veillerez à dater et signer votre demande, et à y joindre une copie recto verso de votre carte d'identité.

Le cas échéant, il vous est possible d'introduire une éventuelle réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

Pour plus d'informations, consultez la page www.nn.be/gdpr.